

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE
DE RECRUTEMENT DE L'ETAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

Ouagadougou, le 23 DEC 2020

N° 20.1131 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, le **dimanche 31 janvier 2021**, de concours directs de recrutement sur mesures nouvelles spéciales, de **Médecins, Pharmaciens et Chirurgiens-Dentistes** généralistes et spécialistes, pour le compte du Ministère de la santé (MS), dans le centre unique de Ouagadougou, conformément au tableau ci-dessous :

N°	Intitulé du concours	Nombre de postes
1.	Médecins généralistes	250
2.	Pharmaciens généralistes	20
3.	Chirurgiens-dentistes généralistes	15
4.	Médecins spécialistes	50
5.	Pharmaciens spécialistes	10
6.	Chirurgiens-dentistes spécialistes	3
TOTAL		348

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ces concours, les candidats des deux sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de quarante (40) ans au plus au 31 décembre 2020, titulaires du doctorat et du diplôme de spécialisation pour les spécialistes, ou de tout autre diplôme reconnu équivalent à la date d'ouverture des concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Toutefois, les personnes ayant un handicap compatible avec l'emploi, sont autorisées à prendre part à ces concours.

Les personnes déjà intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ces concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un mois, ne sont pas autorisées à prendre part à ces concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B- COMPOSITION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont reçus exclusivement sur la plateforme e-concours d'inscription en ligne sur le site www.econcours.gov.bf du **26 décembre 2020 à 00h 00mn** au **04 janvier 2021 à 24 h 00mn**.

Les candidats seront déclarés admissibles par ordre alphabétique et leur admission ne sera définitive qu'après la validation de leurs dossiers, dans la limite du nombre de postes à pourvoir par ordre de mérite et sous réserve d'un contrôle approfondi.

Les candidats admissibles sont invités à déposer les pièces ci-dessous énumérées au plus tard dix (10) jours ouvrables à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité à la Direction des Ressources Humaines du MS.

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale, signée et datée du candidat et donnant son adresse exacte, y compris un numéro de téléphone ;
- une photocopie légalisée de la CNIB ;
- un extrait d'acte de naissance ou du jugement supplétif d'acte de naissance ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation en cours de Validité. **L'attestation de soutenance n'est pas acceptée.**

Tout dossier incomplet ou non conforme n'est pas accepté.

C- DEROULEMENT DU CONCOURS

Le concours consiste en un entretien oral avec un jury.

L'entretien oral se déroulera à l'UFR/SDS de l'Université Joseph KI-ZERBO.

L'ordre de passage des candidats pour les entretiens oraux sera précisé ultérieurement.

Les candidats se présenteront devant le jury d'entretien, munis de leur Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité.

Les candidats retenus sont immédiatement intégrés dans la fonction publique en qualité de fonctionnaire et affectés par choix simple des postes suivant l'ordre de mérite.

Pour le Ministre et par délégation
le Secrétaire général



Souleymane LENGANE
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon

